

## Contexte

Les programmes d'auto-évaluation (PAE) écrits fournissent aux spécialistes la possibilité d'examiner leurs connaissances et leur jugement clinique à l'aide des observations scientifiques courantes afin de déterminer les possibilités qui peuvent être traitées au moyen de la planification d'autres activités d'apprentissage.

Les programmes d'auto-évaluation doivent

1. être élaborés par un comité organisateur dont les membres font partie d'un organisme de médecins;
2. traiter d'un besoin déterminé dans le cadre d'une question, d'un sujet ou d'un problème précis;
3. décrire ou inclure les méthodes qui permettent aux participants de démontrer ou de mettre en application leurs connaissances, leurs compétences ou leurs attitudes;
4. fournir une rétroaction détaillée aux participants sur leur rendement afin de permettre la détermination de tout manque de connaissance et l'élaboration d'un plan d'apprentissage futur;
5. éviter toute influence liée à des intérêts commerciaux.

Le Bureau des affaires professionnelles a élaboré le modèle suivant en vue de fournir aux prestataires agréés de développement professionnel continu (DPC) ou aux organismes de médecins un outil permettant de décrire les principales étapes et le motif de l'élaboration d'un PAE qui répond aux normes ci-dessus. Chaque association de spécialistes ou organisme de médecins nationaux ou provinciaux sont invités à utiliser ce modèle en vue d'élaborer un programme d'auto-évaluation particulier à une maladie.

## Création d'un programme d'auto-évaluation (PAE) agréé

Les étapes requises pour faciliter l'élaboration d'un PAE particulier à une maladie sont définies dans le modèle ou le plan suggéré ci-après.

### Étape 1 : Choisir un sujet, une maladie ou un trouble :

- qui est prévalent ou important
- possédant un ensemble établi d'observations scientifiques (telles que les lignes directrices sur la pratique clinique, la méta-analyse ou l'examen systématique)
- où l'ensemble des observations scientifiques change ou s'élargit
- où les changements liés à l'application de la connaissance peuvent influencer les décisions de gestion et les avantages potentiels expérimentés par les patients.

**Motif** – Les conditions qui prévalent sont pertinentes pour un large éventail de patients. Les conditions pour lesquelles des observations ont été établies ou résumées (par exemple, les lignes directrices d'une pratique clinique) permettront de garantir que l'évaluation des connaissances et du jugement des participants sera comparée aux observations établies.

**Étape 2** Déterminer les domaines ou les thèmes de connaissance clés qui seront traités dans le cadre du programme d'auto-évaluation. Par exemple, un programme d'auto-évaluation particulier à une maladie pourrait comprendre une évaluation des éléments suivants :

- étiologie
- pathophysiologie
- manifestations cliniques
- résultats cliniques
- diagnostic
- diagnostic différentiel
- gestion médicale (pharmacothérapie et thérapie autres que les médicaments)
- pronostic

**Motif** – Procéder à un examen approfondi des observations courantes ou en évolution dans chaque aspect d'une maladie en particulier permet aux spécialistes d'évaluer leurs connaissances actuelles avec les meilleures observations en vue de déterminer les possibilités d'amélioration au moyen d'activités d'apprentissage supplémentaires. Le centre d'intérêt du PAE est de déceler les lacunes non identifiées et d'approfondir l'apprentissage.

**Étape 3 (optionnel)** Élaborer le contenu écrit du PAE.

De nombreux programmes d'auto-évaluation comprennent un résumé écrit des observations courantes organisé en sections, en vue d'expliquer les recommandations en matière de connaissances clés de base ou de pratique qui servent de fondement au programme. L'élément écrit peut être organisé en divers formats, y compris un format en fonction des cas.

Si un cas ou une série de cas est présenté et un résumé des observations courantes est fourni, cette étape devrait comprendre ce qui suit :

- la sélection d'un comité de rédaction pour l'élaboration du PAE
- la division du programme en sections ou en thèmes
- l'établissement d'objectifs d'apprentissage
- la désignation des personnes qui rédigeront le contenu de chaque section
- la détermination des références adéquates.

**Motif** – L'examen du résumé des considérations clés ou des connaissances relatives à la maladie, au trouble ou au sujet permettra aux participants de connaître les meilleures observations et de comparer leurs connaissances à l'entendement courant.

**Étape 4** Élaborer des questions à choix multiples (QCM), des questions nécessitant une réponse brève (ORB) ou des énoncés vrai ou faux pour chaque section ou thème avec les distracteurs adéquats. Pour chaque QCM, lier les réponses correctes aux références appropriées.

**Motif** – Les programmes d'auto-évaluation écrits sont fréquemment conçus en vue d'évaluer les connaissances ou l'application des connaissances dans la pratique. Les QCM et les ORB sont des méthodes communes, très fiables et valides d'évaluer des domaines cognitifs.

**Étape 5** Élaborer une clé de correction et une feuille de réponses (prendre en considération la technologie de balayage optique) ou des outils d'évaluation sur le Web qui permettront aux personnes d'obtenir une rétroaction particulière à une section (réponses correctes; réponses incorrectes avec références à l'appui).

La feuille de réponses devrait comprendre des instructions sur la façon de remplir et de soumettre la feuille de collection pour l'obtention des crédits.

**Motif** – Fournir une rétroaction précise sur les réponses correctes et les réponses incorrectes accompagnées de références permet aux spécialistes de déterminer si leurs connaissances pratiques comportent des lacunes importantes qui devraient être comblées par la participation à d'autres activités d'apprentissage. La formulation d'une rétroaction précise (par section ou thème) est une norme d'agrément requise pour les PAE.

**Étape 6** Élaborer un formulaire d'évaluation du PAE à remplir par les participants. Le formulaire d'évaluation permettra de recueillir des renseignements à propos de la valeur ou de la pertinence du programme, tel qu'il sera précisé par le participant relativement à la participation au programme.

Le formulaire d'évaluation doit comprendre une évaluation des domaines suivants :

- la pertinence ou l'importance pour la pratique
- la clarté du contenu et des questions d'évaluation
- la rigueur de l'évaluation des éléments du contenu
- la capacité d'évaluer les lacunes en matière de connaissances

**Motif** – Le but de l'évaluation est d'aider les planificateurs de programme à modifier le programme (au besoin) en fonction de la rétroaction des participants.

**Étape 7** Élaborer un outil de réflexion du PAE pour permettre aux participants d'évaluer et de documenter les résultats et d'utiliser ces renseignements en vue d'élaborer un plan d'apprentissage dans le but d'apporter les améliorations nécessaires.

L'outil de réflexion du PAE doit inciter les participants à examiner la rétroaction fournie et à :

- déterminer les aspects précis qui doivent être améliorés
- utiliser la charpente des activités de DPC dans le programme de Maintien du certificat (MDC) pour l'apprentissage afin d'améliorer les aspects précisés.

**Motif** – Le but du PAE n'est pas seulement de déterminer si les connaissances sont à jour, mais également de déterminer les aspects qui nécessitent un apprentissage plus en profondeur.

**Étape 8** S'assurer que les documents du programme font en sorte d'informer les participants relativement à l'importance de documenter leurs résultats ou les mesures proposées dans MAINPORT pour l'obtention des crédits.

Les participants doivent être orientés vers les modèles d'auto-évaluation dans MAINPORT afin de remplir la documentation de toutes les sections pertinentes et de soumettre l'activité pour l'obtention de crédits. Les prestataires de DPC doivent fournir :

- des instructions sur la façon d'accéder à MAINPORT
- les sections qui doivent être remplies
- le nombre d'heures fixées pour exécuter tous les éléments du programme.

**Motif** – Prendre part à un programme d'auto-évaluation n'est pas une fin en soi. Chaque participant doit être informé de l'importance de documenter leur évaluation et d'entrer les résultats ou les plans dans MAINPORT afin de recevoir les crédits appropriés. L'intérêt de documenter les résultats de l'apprentissage est l'un des objectifs de la deuxième étape de la mise en œuvre du programme de Maintien du certificat.

**Étape 9** S'assurer que le programme d'auto-évaluation a été élaboré sans influence commerciale ou autre conflit d'intérêt. L'absence d'influence commerciale ou d'autres conflits d'intérêt est fondée sur les normes ci-après.

Les membres du comité organisateur

a) ont contrôlé la sélection des éléments suivants :

- le domaine, la question ou le sujet
- les auteurs
- la validité et l'objectivité scientifiques des observations

b) ont fait en sorte :

- qu'il y ait une uniformité et une équité relativement à la façon dont les noms de médicaments sont utilisés dans l'ensemble des documents écrits du PAE
- que les documents écrits du PAE ne comportent aucune annonce de médicament ou de produit.